http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2277

Réglement du Prix George Sand de la Nouvelle 2013/2014

- Archives du Blog - Vie culturelle du Lycée - Prix George Sand de la Nouvelle -

Date de mise en ligne : jeudi 19 décembre 2013

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre - Tous droits réservés

[http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/lyc-george-sand-la-chatre/local/cache-vignettes/L298xH400/affiche_2014-1477b.jpg]

RÈGLEMENT du « PRIX GEORGE SAND DE LA NOUVELLE »

Article 1 : Le lycée George Sand de La Châtre organise en 2013/2014 pour la vingt-deuxième année consécutive le concours du « Prix George Sand de la Nouvelle », avec le soutien :

- du Conseil Régional

- de l'Académie Orléans-Tours

- de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre

- des Municipalités de La Châtre et de l'arrondissement

- de l'Association des anciens élèves du Lycée et du Collège de La Châtre

- de La Librairie du Berry de La Châtre

- de l'Imprimerie George Sand

-de l' Hôtel Restaurant du Lion d'Argent

Article 2 : Ce concours s'adresse à tous les élèves des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel de la Région Centre ainsi qu'aux élèves des Lycées George Sand de France avec lesquels le Lycée de La Châtre est jumelé.

Article 3 : Les textes proposés au Jury devront comprendre entre trois et douze pages dactylographiées (trente lignes de soixante signes, soit mille huit cent signes par page).

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre

Ils seront :

- soit envoyés au siège du Jury : Lycée George Sand, 25 avenue George Sand - 36400 LA CHATRE, en huit exemplaires qui ne seront pas retournés à leur auteur.

- soit transmis par mail avec pièce jointe (format word ou open office) à l'une des deux adresses suivantes : olivier.lecrivain chez worldonline.frou ce.0360019a chez ac-orleans-tours.fr.

Les candidats donneront à ce fichier le titre de leur nouvelle. Ces textes devront être parvenus au siège du jury pour le **vendredi 30 mai 2014**, délai de rigueur.

Article 4 : Chaque texte sera signé d'un pseudonyme et accompagné d'un pli portant ce pseudonyme et le titre de la nouvelle. Ce pli contiendra un engagement sur l'honneur, précisant que le texte est l'oeuvre personnelle de l'auteur ainsi qu'une fiche rappelant impérativement le titre, le pseudonyme, les nom, prénom, âge, classe, établissement, adresse de l'auteur et courriel.

Il ne sera admis qu'un seul texte par candidat. Les candidats qui transmettront leurs nouvelles par courriel devront indiquer sur la première page de leur fichier les différents éléments d'identification énumérés précédemment. Cette page contiendra également la formule suivante : « *Je jure sur l'honneur que cette nouvelle est une oeuvre originale, et que j'en suis l'auteur* ».

Article 5 : Le jury, souverain, est composé comme suit :

Président : Monsieur Gérard **COULON**, historien et écrivain

Membres : Madame Eliane **AUBERT-COLOMBANI**, écrivain

Monsieur Adrien **BOBECHE**, écrivain

Monsieur Daniel **BERNARD**, historien

Monsieur Georges **BUISSON**, Président de la Maison de la Poésie en Pays de George Sand

Monsieur Claude **DARRÉ**, éditeur

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre

Monsieur Rolland **HENAULT**, écrivain

Monsieur Florent **LIAU**, professeur et écrivain

Monsieur Jean Hugues **MALINEAU**, poète, écrivain et éditeur

Secrétaire : Monsieur Olivier **LECRIVAIN**, écrivain

Article 6 : Le Jury délibérera en juin et la remise des prix aura lieu au début de l'année scolaire suivante (novembre 2014) sous la Présidence du Recteur de l'Académie Orléans - Tours.

Article 7 : Le Jury attribuera un premier prix d'une valeur de 700Euros, un deuxième prix d'une valeur de 400Euros et un troisième prix d'une valeur de 300Euros, sous forme de bons d'achat de livres. Les six lauréats suivants seront également récompensés par un livre de qualité. Les textes retenus seront imprimés et diffusés dans l'ensemble des lycées de l'Académie Orléans-Tours, et publiés sur le site académique du Prix George Sand, ainsi que sur le site du lycée.

Article 8 : Afin d'encourager les élèves de seconde, défavorisés par leur moins grande expérience de l'écriture par rapport aux élèves de première et de terminale, une catégorie spécifique leur est réservée : le jury attribuera à la meilleure nouvelle écrite par un élève de seconde un prix d'une valeur de 400Euros sous forme de bons d'achat de livres.

Article 9 : Pour les mêmes raisons le jury attribuera aux deux meilleures nouvelles écrites par des élèves de lycée professionnel, un premier prix d'une valeur de 600 Euros et un deuxième prix d'une valeur de 300Euros sous forme de bons d'achat de livres.

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre